

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	12
- votants	10
- absent	1

Date de convocation :

05/04/2024

Date d'affichage :

05/04/2024

VOTE

- POUR	10
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absente et représentée : Déborah BELIN a donné pouvoir à Thierry BAUD

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°040/2024 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Papet, Mme JANIK et M. Allaire, intéressés, ne prennent pas part au vote

Mme Arnoux, 1^{ère} adjointe, présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations reçues par la commune.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

↳ **D'ACCORDER** les subventions suivantes :

- Association Sportive Culturelle Rurale (A.S.C.R.)	3 000 €
- A.S.C.R. – Accueil périscolaire	5 000 €
- Musée et école d'autrefois	4 000 €
- Chemins de Traverse	500 €
- Club Frustelle des aînés	450 €
- Bien chez soi	150 €
- APF France Handicap	50 €
- La Truite du Haut-Champsaur	400 €
- Prévention Routière	150 €
- Amicale des donneurs de sang bénévoles	300 €
- Resto du cœur	350 €
- Secours populaire	350 €
- Les chamois de l'Autane	420 €
- Le Pont à sons	1 000 €
- Les amis de la patinoire	3 000 €
- Association Prégentil-Montorcier	1 000 €

↳ **DE DIRE** que les subventions seront versées si les dossiers de demande sont complets,

↳ **DE DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « subventions de fonctionnement aux associations et autres » du budget principal 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 AVR. 2024